

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-58

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relatif à l'aménagement des dispositifs de suivi du financement des entreprises mis en place par la Banque de France ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 29 juin 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 29 juin 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH